

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention d'affermage « Bistrot de Pays » :

Validation de la grille tarifaire 2022

N°28/2022

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 20 mai 2022			
Date de la convocation 17/05/2022 Date d'affichage de la convocation 17/05/2022 Date d'affichage de la délibération <i>25/07/2022</i>	L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Nombre de conseillers: 11	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice 10	1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
Quorum 5	2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Présents 8	3 – Monsieur PAUL François	X		
Représentés 2	4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Votants 10	5 – Madame DURANDO Françoise	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
	7 – Madame CLAUDX Elodie	X		
	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
	9 – Monsieur FORIEL Jonathan		x	Elodie CLAUDX
	10 – Madame GIUALINI Stéphanie		x	Anthony PESENTI
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le <i>31/05/2022</i> Et publication ou notification du <i>31/05/2022</i>	Sens du vote : Adoption à l'unanimité Pour: 10 Contre: 0			

La concession sous forme d'affermage « Gestion et exploitation d'un bar restaurant multiservices sous le label Bistrot de Pays sur la commune de La Capelle et Masmolène » précise dans son article 82 que la grille tarifaire du Bistrot de Pays doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Après concertation avec la Société Capfe F&J il est proposé la grille tarifaire suivante pour l'année 2022

- Plat du jour : 9€ servi du mercredi midi au dimanche midi.
- Menus : Entrée+plat+dessert : 19€ – Entrée+plat ou Plat + dessert : 16€ – plat du jour seul (le soir) 13€50.
- Service de “snacking” à toute heure.
- Brunch sur commande le dimanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipalité approuve la grille tarifaire proposée par la société Capfe F&J pour l'année 2022

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

